



AVIS DE CONVOCATION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE (AGA) 2011

Chers membres,

Le Conseil d'administration du Club de tennis de Hull a le plaisir de vous convoquer à l'Assemblée générale annuelle du Club. Cette réunion aura lieu **à 19 h le vendredi 14 octobre 2011 au Centre communautaire Tétréau (Parc Moussette), situé au 361, boul. de Lucerne à Gatineau (secteur Hull).**

Voici le projet d'ordre du jour :

1. Ouverture de l'Assemblée
2. Nomination d'un(e) président(e) d'assemblée et secrétaire
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière assemblée
5. Ratification des résolutions des procès-verbaux 2010-2011
6. Bilan de la saison 2011 du Club de tennis de Hull
7. Compte-rendu sur la construction du chalet
8. Présentation et adoption du rapport financier 2009-2010
9. Discussion- Suivi au Rapport *Élaboration d'une procédure de gestion et d'attribution des heures de terrains sportifs* (surveillance, tarification, carte Accès-Gatineau)
10. Élection du conseil d'administration 2011-2012
11. Varia
12. Clôture de l'Assemblée

Article 35.-SANCTION ET AMENDEMENTS

Tout projet d'amendement aux règlements généraux doit être déposé par écrit au moins quinze (15) jours avant la date d'une assemblée générale. Le secrétaire doit afficher sur les clôtures des terrains de tennis, un avis de la proposition d'amendement au moins dix (10) jours avant la tenue d'une assemblée générale dûment convoquée dans le but d'approuver, modifier ou rejeter des projets d'amendement. Seuls peuvent être discutés et amendés les articles expressément indiqués à l'avis.

Tout projet d'amendement est considéré comme accepté et il entre en vigueur si les deux tiers (2/3) du nombre des membres présents à une assemblée générale l'approuvent lors d'un vote pris sur la question.